



## TOUCHE PAS A MON POSTE !

Avant que ne sortent les conclusions du Comité Action Publique 2022 qui risquent de remettre en cause la pérennité de l'ensemble de notre réseau, des projets en cours sont des plus inquiétants notamment en matière de gestion du secteur public local. Notre ministre a préconisé récemment la **suppression de la séparation ordonnateur/comptable** dans les grandes collectivités ce qui laisse entrevoir de graves menaces sur l'avenir même du métier de comptable public.

Un groupe de travail a été mis en place au niveau national sur la qualité des comptes du secteur public local. Le projet en cours vise à instaurer **une certification des comptes SPL par un organisme privé** qui serait donc chargé d'émettre un avis sur la conformité des états financiers aux règles comptables applicables notamment au niveau de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes. Vingt-cinq collectivités sont expérimentatrices essentiellement des conseils départementaux, des communautés d'agglomérations mais aussi des grandes villes comme Paris ou Orléans.

FO-DGFIP exprime ses craintes quant à cette expérimentation qui s'ajoutent aux réflexions en cours sur le compte financier unique. Il est en effet envisagé de **fusionner le compte administratif et le compte de gestion**.

Si on lie ces deux projets, il y a un risque de **transformation du comptable public en un agent comptable intégré au sein des services de l'ordonnateur**.

De même, si on met en perspective ces réflexions avec **CAP 2022** qui doit définir « le portage le plus pertinent des politiques publiques » avec de « **possibles abandons de missions et de transferts entre collectivités ou au privé** », on voit bien que c'est l'ensemble du réseau SPL qui est en danger !

A cela s'ajoute le rapport du 11 décembre 2017 de la Cour des Comptes qui déplore l'inertie de notre réseau à se restructurer ce qui empêcherait de tirer pleinement partie des gains de productivité liés aux nouvelles technologies. « **A la révolution des procédures paraît s'opposer le statu quo des implantations. La Cour déplore l'absence d'une carte cible des implantations de la DGFIP** ».

La mise en place des **Services d'Appui au Réseau**, qui s'ils peuvent dans un premier temps constituer une aide pour les postes comptables sur des points ciblés, pourrait conduire à siphonner l'activité des trésoreries SPL. Or que penser de la NSD 71 de 2017 (DDFIP Loire) qui précise qu'« **un transfert pérenne de mission est envisageable, tant au niveau du recouvrement forcé que du visa de la dépense (paye)** » ?

Notre réseau subit donc des attaques de toutes parts : petits et gros postes comptables sont en danger !

**Rejoignez-nous dans la lutte ! Adhérez à FO-DGFIP !**